

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENDAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 22 mars 2016

Etaients présents :

Paul CUSIN-ROLLET Maire, Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE (proc. Bertrand MERCIER), Philippe PARIS (proc. Daniel ARPIN) Luc MERCIER, Annick RECORDON, Emmanuel MERCIER, Jean-Pierre BASTIEN (proc. Béatrice EMPEREUR), Michel MARMOTTAN, Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Absents : Béatrice EMPEREUR (proc. Jean Pierre BASTIEN), Bertrand MERCIER (proc. Georges CHARRIERE), Daniel ARPIN (proc. Philippe PARIS), Jean Noel GAIDET.

Mr Daniel EUSTACHE a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 – Approbation des comptes de gestion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **APPROUVE** les comptes de gestion de Mr le Trésorier Principal de Bourg-Saint-Maurice, afférents au budget principal et aux budgets annexes, pour l'exercice 2014 et indique qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

POINT N°2 – Approbation du Compte Administratif 2015 du C.C.A.S.

Hors de la présence de Mr le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **APPROUVE** le compte administratif du C.C.A.S. pour l'exercice 2015 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	2 067.30€
Recettes	3 463.61€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	1 396.31 €
Report de l'exercice 2014	6.61€
TOTAL Section de Fonctionnement	1402.92€

POINT N°3 – Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune

Hors de la présence de Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (Daniel EUSTACHE rappelle son désaccord quant aux travaux qui ont été réalisés dans la plaine de Viclaire pour la protection des biens et des personnes du village vis-à-vis du risque inondation)

- ✚ **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget principal comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	4 677 845.69€
Recettes	5 394 416.32€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	716 570.63€
Report de l'exercice 2014	1 018 830.50€
TOTAL Section de Fonctionnement	1 735 401.13€

Section Investissement

Dépenses	1 422 264.45€
Recettes	1 351 314.59€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	-70 949.86€
Report de l'exercice 2014	-326 675.72€
TOTAL Section Investissement	-397 625.58€

Restes à réaliser : -98 269.51€
Besoin de financement : 495 895.09€

POINT N°4 – Approbation du Compte Administratif 2015 du budget « Eau et Assainissement »

Hors de la présence de Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Eau et Assainissement » comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	470 527.32€
Recettes	507 745.17€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	37 217.85 €
Report de l'exercice 2014	152 239.85€
TOTAL Section de Fonctionnement	189 457.70€

Section Investissement

Dépenses	884 552.85€
Recettes	915 452.73€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	30 899.88 €
Report de l'exercice 2014	-44 375.74€
TOTAL Section Investissement	-13 475.86€

Restes à réaliser : - 69 239.52€
Besoin de financement : 82 715.38€

POINT N° 5 – Approbation du Compte Administratif 2015 du budget « Remontées Mécaniques »

Hors de la présence de Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Remontées Mécaniques » comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 176 501.77€
Recettes	1 763 403.36€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	586 901.59€
Report de l'exercice 2014	240 218.47€
TOTAL Section de Fonctionnement	827 120.06€

Section Investissement

Dépenses	1 686 472.77€
Recettes	1 338 183.95€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	- 348 288.82 €
Report de l'exercice 2014	- 119 122.03€
TOTAL Section Investissement	- 467 410.85€

Restes à réaliser : -168 309.63€
Besoin de financement : 635 720.48€

POINT N°6 – Approbation du Compte Administratif 2015 du budget « Régie Electrique »

Hors de la présence de Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Régie Electrique » comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 805 874.47€
Recettes	2 018 136.60€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	212 262.13€
Report de l'exercice 2014	204 416.64€
TOTAL Section de Fonctionnement	416 678.77€

Section Investissement

Dépenses	251 966.51€
Recettes	264 360.59€
Excédent de clôture de l'exercice 2015 :	12 394.08 €
Report de l'exercice 2014	28 414.87€
TOTAL Section Investissement	40 808.95€

Restes à réaliser : -163 804.15€
Besoin de financement : 122 995.20€

POINT N° 7 – Affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le budget communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le Budget Principal tel qu'explicité ci-dessous.
 - Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **496 000€**
 - Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **1 239 401.13€**

POINT N° 8 – Affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le budget « Eau et Assainissement »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le Budget Eau et Assainissement tel qu'explicité ci-dessous.
 - Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **83 000€**
 - Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **106 457.70€**

POINT N° 9 – Affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le budget « Remontées Mécaniques »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le Budget Remontées Mécaniques tel qu'explicité ci-dessous.
 - Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **636 000€**
 - Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **191 120.06€**

POINT N° 10 – Affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le budget « Régie Electrique »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2015 pour le Budget Régie Electrique tel qu'explicité ci-dessus.
 - Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **123 000€**
 - Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **293 678.77€**

POINT N° 11 – Vote du budget primitif principal pour l'exercice 2016

La section d'investissement retrace notamment les opérations d'équipement qui se répartissent en différentes opérations, pour un montant total détaillé comme suit par nature et en TTC

- Etudes liées au PLU : 38 266€
- Etudes liées aux travaux : 59 961€
- Achat de Matériel : 124 500€
- Achat de Véhicule : 96 000€
- Achat de Terrain : 45 000€
- Achat de matériel Informatique : 2 800€
- Achat de mobilier : 4 000€
- Travaux : 1 210 959€
- Remboursement du capital des emprunts : 34 000€
- Dépenses Imprévues : 25 358€
- Déficit d'investissement reporté : 397 626€

En 2016, il n'est pas prévu de recours à de nouveaux emprunts sur le budget Communal.

Les ventes d'actifs réalisés en 2015 pour un montant de 565 500€ (Ecole de la Mazure : 370 500 €, Ecole de la Thuile : 190 000€) permettront de financer l'opération de restructuration du secteur de la Poste.

Les subventions attendues dont le montant s'élève à 269 000€ seront versées par l'Etat, le Conseil Départemental, L'Agence de l'Eau et La Région Rhône-Alpes pour l'opération « Gestion de la Plaine de Viclaire vis-à-vis du risque inondation ».

La section de fonctionnement tient compte

- De la baisse des différentes dotations de l'Etat et de l'augmentation des prélèvements obligatoires (FNGIR et FPIC pour un montant de 422 000€).
- Du versement des subventions d'équilibre vers les budgets de l'eau et des remontées mécaniques pour un montant de 1 480 000€.
- La masse salariale augmente de 2.5%. Cette augmentation comprend le déroulement des carrières des agents ainsi que de l'embauche d'un poste aux Services techniques sur 5 mois et d'un ½ poste à l'Agence Postale.

Mr Michel MARMOTTAN regrette que la vente des bâtiments communaux (Ecoles de la Mazure et de la Thuile) n'aille pas en partie pour la restauration de la Chapelle de la Thuile.

Mr Paul CUSIN-ROLLET précise que cette somme soit être conservée en réserve pour le projet de restructuration du secteur de la poste qui démarrera lorsque le PLU sera sorti et que le PPR sera révisé. Cette réserve financière permettra de diminuer le montant des emprunts nécessaires à cette importante opération. Sans cet apport financier, l'opération ne pourra pas être réalisée.

Mr Yannick AMET ajoute qu'il s'agit d'un budget primitif et qu'il pourra évoluer au cours de l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (Michel MARMOTTAN car la chapelle de la Thuile n'est pas inscrite dans les travaux 2016)

✚ **APPROUVE** le budget primitif principal 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, section par section comme suit :

- Section de Fonctionnement : **5 579 071€**
- Section d'Investissement : **2 038 470€**

POINT N° 12 - Vote du budget « Eau et Assainissement » pour l'exercice 2016

La section d'investissement retrace notamment les opérations d'équipement qui se répartissent en différentes opérations, pour un montant total détaillé comme suit par nature et en TTC

- Etudes liées aux travaux : 117 285€
- Frais d'insertion pour l'opération des réseaux de la Mazure : 1 500€
- Travaux : 1 047 942€
- Remboursement du capital des emprunts : 128 500€
- Déficit d'investissement reporté : 13 476€
- Amortissement : 44 200€

Le budget prévoit le solde des travaux du Planay-Dessous et du hameau de Viclaire, avec la mise en place de la télégestion du réservoir d'eau potable.

Sont également inscrits les travaux des réseaux de la Mazure qui doivent être réalisés sur cette année.

En 2016, un recours à l'emprunt est prévu pour un montant de 550 000€

La section de fonctionnement tient compte

- Des charges à caractère général pour un montant de 125 500€ constituées essentiellement de la rémunération de Véolia et de l'Agence de l'eau.
- Des charges de gestion courante pour un montant de 113 000€ correspondant à la participation de la commune au SAHI
- Des dépenses imprévues pour 30 000€
- Des amortissements pour 169 000€
- De l'autofinancement pour 491 403€

La subvention d'équilibre communale s'élève à 750 000€.

Mr Yannick AMET fait remarquer que si la commune réalisait les travaux de la Mazure sur deux exercices budgétaires, le recours à l'emprunt serait moins important.

Mr Paul CUSIN-ROLLET précise que lorsque les travaux sont réalisés sur une seule tranche, les prix obtenus sont meilleurs et cela engendre moins de contraintes pour la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le budget primitif « Eau et Assainissement » 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, section par section comme suit :
 - Section de Fonctionnement : **1 040 658€**
 - Section d'Investissement : **1 352 903€**

POINT N° 13 – Vote du budget « Remontées mécaniques » pour l'exercice 2016

La section d'investissement retrace notamment les opérations d'équipement qui se répartissent en différentes opérations, pour un montant total détaillé comme suit par nature et en HT

- Etudes liées aux travaux : 17 357€
- Frais d'insertion: 500€
- Matériel (compresseurs) : 31 062€
- Travaux : 560 174€
- Remboursement du capital des emprunts : 621 000€

Le budget prévoit le solde des Grandes Visites du télésiège de l'Aiguille, le solde de l'opération Neige de Culture, ainsi que la construction d'une cabane de chronométrage à Planbois.

En 2016, Il n'est pas prévu de recours à de nouveaux emprunts.

La section de fonctionnement tient compte

- Des frais de secours que l'on retrouve en dépenses et en recettes
- De la subvention d'équilibre communale qui s'élève à 730 000€.
- D'une redevance du délégataire qui s'élève à 410 000€
- D'une recette liée à la Taxe sur les remontées mécaniques qui s'élève à 70 000€
- D'un excédent de fonctionnement de l'année antérieure qui s'élève à 191 121€
- Des dépenses imprévues pour 30 000€
- De l'autofinancement pour 221 004€
- Des amortissements pour 840 500€
- Du remboursement des intérêts des emprunts qui s'élève à 234 500€
- D'une régularisation des écritures comptables pour la TVA de 1993 d'un montant de 57 917€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le budget primitif « Remontées Mécaniques » 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, section par section comme suit :
 - Section de Fonctionnement : **1 479 121€**
 - Section d'Investissement : **1 697 504€**

POINT N° 14 – Vote du budget « Régie Electrique » pour l'exercice 2016

La section d'investissement retrace notamment les opérations d'équipement qui se répartissent en différentes opérations, pour un montant total détaillé comme suit par nature et en HT.

- Travaux : 703 205€
- Remboursement du capital des emprunts : 28 500€
- Mise aux normes des logiciels : 6 000€
- Appareils Electriques : 25 000€
- Amortissement : 7 800€

Le budget prévoit le solde des travaux du Planay-Dessous et du hameau de Viclaire,
Sont également inscrits les travaux des réseaux de la Mazure qui doivent être réalisés sur cette année.

En 2016, un recours à l'emprunt est prévu pour un montant de 380 000€

La section de fonctionnement tient compte

- Des charges à caractère général pour un montant de 1 338 800€ qui diminuent du fait de la disparition des tarifs Jaunes et Verts, avec comme corollaire la disparition des recettes correspondantes.
- Des dépenses irrécouvrables pour un montant de 52 000€
- Des dépenses imprévues pour 148 726€, somme relativement importante du fait de l'incertitude des recettes de fonctionnement liée à la suppression des tarifs Jaunes et Verts.
- Des charges financières en intérêts pour 13 500€
- Des amortissements pour 130 560€
- De l'autofinancement pour 96 136€

La subvention communale correspondant à la reconstitution du fond de réserve s'élève à 80 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le budget primitif « Régie Electrique » 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, section par section comme suit :
 - Section de Fonctionnement : **1 789 422€**
 - Section d'Investissement : **770 505€**

**POINT N° 15 – Travaux de mise en conformité des réseaux secs et humides du village de la Mazure :
Approbation du Dossier PROJET et Demande de subventions**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le projet définitif des travaux sur les réseaux de la Mazure
- ✚ **DECIDE** de lancer l'appel d'offre des travaux
- ✚ **DIT** que les sommes nécessaires au financement de ces travaux sont inscrites au budget 2016 du service « Eau et Assainissement » ainsi qu'au budget 2016 de la « Régie Electrique ».
- ✚ **SOLLICITE** les subventions aux taux les plus élevés auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et du F.A.C.E.

POINT N° 16 – Captage d'eau de la Thuile : Echange COMMUNE/Mme Maryse CUSIN-ROLLET

Hors de la présence de Mr le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **ACCEPTE** l'échange de la parcelle communale K 2143 (250 m²), lieu-dit « Les Perches », contre la parcelle H 267 (199 m²), lieu-dit « Les Ittets », appartenant à Mme CUSIN-ROLLET Maryse Lucette née BONFANTI ;
- ✚ **FIXE** le prix des terrains à 1€/m² (zone NC du POS) ;
- ✚ **AJOUTE** que l'échange sera équilibré par le paiement d'une soulte par Mme CUSIN-ROLLET Maryse ;
- ✚ **PRECISE** que les frais d'actes seront à charge de la Commune ;

POINT N° 17 – Captage d'eau de la Thuile : Echange COMMUNE/Mr René MARMOTTAN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **ACCEPTE** l'échange de la parcelle communale F 2184 (211 m²), lieu-dit « Montalbert », contre la parcelle H 271 (228 m²), lieu-dit « Les Ittets », appartenant à Mr MARMOTTAN René Humbert ;
- ✚ **FIXE** un prix forfaitaire des terrains à 228 € (zone NC du POS) ;
- ✚ **AJOUTE** que l'échange s'effectuera sans soulte ;
- ✚ **PRECISE** que les frais d'actes seront à charge de la Commune ;

POINT N° 18 – Captage d'eau de la Thuile : Echange COMMUNE/Mme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle H 268 (229 m²), lieu-dit « Les Ittets », appartenant à Mme MOUSSELARD Angèle Marie née BONNEVIE, et Mr MOUSSELARD Roger Justin, son époux ;
- ✚ **FIXE** le prix des terrains à 1€/m² (zone NC du POS) ;
- ✚ **PRECISE** que les frais d'actes seront à charge de la Commune ;

POINT N° 19 – Vente de l'ancienne Fruitière du Miroir

Par délibération en date du 06 Février 2013, le Conseil municipal a décidé de mettre en vente ce bâtiment au prix de 380 000 €. A cet effet, les services des Domaines ont été saisis afin de connaître la valeur vénale de ce bâtiment. Après visite des lieux et enquête, au vu des prix de cession des bâtiments similaires dans l'environnement proche, la valeur vénale a été estimée à 300 000 €.

Suite au ralentissement du marché observé dans la vallée et aux remontées d'informations faites par les agences immobilières en charge de la vente de ce bien, la Commission d'urbanisme s'est prononcée pour une révision à la baisse du prix de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **ANNULE** la délibération n°2015-74 du 24 Août 2015 acceptant la vente de l'ancienne fruitière du Miroir à Mme Colette BEL ;
- ✚ **FIXE** le prix de vente de l'ancienne fruitière du Miroir au prix de 320 000 €, net vendeur ;
- ✚ **PRECISE** que les frais d'agence seront à charge de l'acquéreur ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et arrêtés se reportant à cette vente ;
- ✚ **CHARGE** le Maire de diligenter toutes les démarches nécessaires pour permettre la mise en vente de ce bâtiment dans les conditions énoncées ;
- ✚ **EMET** le souhait que le futur acquéreur maintienne le bandeau « La Fruitière » sur la façade principale du bâtiment.

POINT N° 20 – Autorisation de signature de la convention concernant la route d'accès aux chalets du Mont-Pourri dans la ZAC de Bonconseil

Mr **Paul CUSIN-ROLLET Maire** rappelle les difficultés d'accès et de déneigement de l'opération immobilière des Chalets du Mt Pourri dans la ZAC de Bonconseil suite au non-respect des conditions de réalisation de la voirie et de ses aménagements par le promoteur, aujourd'hui en cessation d'activité.

Après plusieurs années de négociation entre les acquéreurs de ces chalets, la Société d'Aménagement de la Savoie et la Commune, un compromis a été trouvé.

Ce compromis stipule que la Société d'Aménagement de la Savoie, sur accord de la Commune et de Mr DE BRIANSON Christian, représentant les copropriétaires, prendra en charge intégralement la réalisation des travaux de réalisation de la voirie jusqu'au premier virage, et les aménagements liés (murs de soutènement, aménagement paysager, traitement des eaux de ruissellement et éclairage public), après règlement de la participation de l'ensemble des copropriétaires à concurrence de 25 000 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention entre la Société d'Aménagement de la Savoie, Mr Christian DE BRIANSON représentant les copropriétaires, et la Commune.

POINT N° 21 – Autorisation de signature du protocole d'accord de régularisation d'emprise sur le terrain de Mme et Mr ROELL dans la ZAC de Bonconseil

Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle que lors de la modification de la route à l'amont du bâtiment « La Chapelle » dans la ZAC de Bonconseil, un mur de soutènement a dû être réalisé en amont de cette route et qu'il s'est avéré qu'il empiétait sur la parcelle G 96 appartenant à Mr & Mme Arthur ROËLL.

Mr Paul CUSIN-ROLLET ajoute qu'après plusieurs années de négociation entre Mr ROËLL, la Société d'Aménagement de la Savoie et la Commune, un protocole d'accord a été trouvé.

Mr Paul CUSIN-ROLLET précise que ce protocole prévoit l'échange de l'emprise du mur sur la parcelle G 96, propriété de Mr et Mme ROËLL, à hauteur de 5 m², contre les parcelles G 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767 & 2770, propriétés de la Société d'Aménagement de la Savoie, pour une surface totale de 339 m². La Société d'Aménagement de la Savoie s'engage en outre à établir un accord pour la création de deux garages sur ce tènement, à assurer, puis à faire assurer par la Commune, le déneigement de la route, et à renoncer au bénéfice des condamnations à l'article 700 du Code de Procédure Civile et aux dépens qu'elle a obtenu. En contrepartie, Mr et Mme ROËLL s'engagent à renoncer à solliciter la démolition du mur de soutènement construit par la Société d'Aménagement de la Savoie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✚ **AUTORISE** Mr le Maire à signer ce protocole d'accord entre la Société d'Aménagement de la Savoie, Mr et Mme ROËLL, et la Commune.

POINT N° 22 – Signature de la convention de mise à disposition de la fourrière pour l'enlèvement des véhicules avec la commune de Bourg St Maurice

Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle qu'il y a lieu de renouveler la convention citée en objet afin que le service de la police municipale de Bourg St Maurice puisse intervenir au moyen de la fourrière municipale pour enlever des véhicules en infraction sur le territoire de Sainte-Foy-Tarentaise.

Mr Paul CUSIN-ROLLET précise qu'à titre tout à fait exceptionnel, la Mairie de Bourg St Maurice a accepté que son service intervienne ponctuellement sur notre commune.

Pour cela, il est nécessaire de renouveler la convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le projet de convention de moyens entre la commune de Bourg ST Maurice et la commune de Sainte-Foy-Tarentaise permettant à notre commune de bénéficier ponctuellement, pour l'année 2016 des intervention du service de la fourrière automobile pour l'enlèvement de véhicule en infraction sur le territoire
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

POINT N° 23 – Vœu pour le maintien des effectifs du centre météorologique METEO France à Bourg ST Maurice

Mr Paul CUSIN-ROLLET Maire dit que selon les informations publiées d'origine syndicale, un départ à la retraite sur deux n'est pas remplacé à Météo France qui a perdu 500 emplois depuis 2015. Le site de Voglans doit fermer en octobre 2016. Actuellement, ce serait 4 départs à la retraite sur 5 qui ne seraient pas remplacés. Aujourd'hui, 5 personnes travaillent au centre Météo France de Bourg-St-Maurice. En 2017, une personne part à la retraite et en 2018, ce doit être le chef de centre. Il restera donc trois prévisionnistes à Bourg St Maurice dont une personne qui devra cumuler les fonctions de nivologue et prévisionniste.

Dans cette situation le centre ne sera plus autonome et dépendra partiellement pour la nivologie de Grenoble et de Chamonix. Les techniciens ne seront plus disponibles pour conseiller les professionnels de la montagne ce qui est très important pour les stations.

La Savoie a besoin d'un centre météorologique opérationnel à Bourg St Maurice dont les prévisions très fiables sont indispensables à la gestion du risque avalanches, pour les conditions de circulation et pour les agriculteurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET** le vœu du maintien durable des effectifs à 5 agents nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du centre météo France de Bourg St Maurice qui s'avère indispensable pour la sécurité des pistes de toutes les stations de Haute-Tarentaise, pour l'entretien des routes et la circulation automobile et pour les activités agricoles en montagne
- ✚ **SOLLICITE** le Président de l'APTV afin d'associer toutes les communes de Tarentaise à cette demande

POINT N° 24 – Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

Mr **Paul CUSIN-ROLLET**, Maire, expose que dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance pour la couverture du risque statutaire des agents (maladie, accident de service, maternité...), il y a lieu de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour souscrire un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements de la Savoie.

Ce contrat groupe permettrait d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **DONNE** mandat au Centre de gestion pour lancer la procédure de consultation

La séance est levée à 21H15

Le secrétaire
Daniel EUSTACHE



Le Maire,
Paul CUSIN-ROLLET

